

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00084

STRATEGIE TERRITORIALE EMPLOI FORMATION - EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO) - SUBVENTION 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice: 71

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

BARAILLER. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, Cyrille Μ. BONNEFOY. M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE. Mme Frédérique CHAVE. Jordan SILVA. M. Jean-Luc DEGRAIX. M. Philippe M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Ramona GONZALEZ Mme GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian Christian JULIEN. JUSSELME, Mme Siham Mme Delphine M. Patrick MICHAUD. Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE. Mme Aline MOUSEGHIAN. M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

- M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
- M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
- M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
- M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
- M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
- M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220310-D202200084I0

DATE D'AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY

<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme Siham LABICH



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

STRATEGIE TERRITORIALE EMPLOI FORMATION - EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO) - SUBVENTION 2022

I. Le portage de la Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) par l'association Emploi Loire Observatoire (ELO)

Fort d'un tissu d'entreprises constitué de PME et PMI, le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte concentration d'activités industrielles (plus de 20 % de l'emploi salarié privé), plus particulièrement dans le domaine de la mécanique. Saint-Etienne Métropole est d'ailleurs le premier pôle mécanicien de France après Paris avec près de 4 500 entreprises et 20 000 emplois.

Depuis de nombreuses années, les entreprises industrielles connaissent des difficultés de recrutement qui freinent leur développement. Nombre de métiers sont ainsi considérés en tension et ce phénomène touche des pans entiers de l'industrie (mécanique, chaudronnerie, textile, etc.) mais aussi le transport, le BTP, les services à la personne.

Conscient des difficultés alors même que le taux de chômage restait à un niveau important, le Président de Saint-Etienne Métropole a saisi le Conseil de Développement dès le 28 septembre 2016 afin qu'il élabore un avis et des propositions d'actions. Le 12 décembre 2017, le Conseil de Développement a rendu un avis intitulé « Emploi et formation : actions et stratégies pour l'attractivité et la cohésion sociale du territoire ».

Dans ce cadre et afin de répondre concrètement à cette problématique, il a été validé que l'association Emploi Loire Observatoire (ELO) porte la démarche Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF). Le pilotage est assuré par une gouvernance composée d'acteurs publics (Saint-Etienne Métropole, Etat, Région, Département) et privés (UIMM, FNTR, CAPEB). Des actions d'observation, d'animation de l'écosystème emploi/formation et de promotions des métiers « en tension » en direction des demandeurs d'emplois et des scolaires sont ainsi déployées.

II. Les actions menées en 2021

En 2021, suite à la mise à jour du portrait de territoire pour identifier les métiers les plus en tension, ce sont 5 demi-journées de présentation des métiers effectuées par les branches « Nouveau Départ Pro » sur l'ensemble du territoire métropolitain qui ont été organisées soit près de 500 demandeurs d'emplois sensibilisés aux métiers de l'industrie et un « Nouveau Départ Pro » dédié aux prescripteurs (près de 90 conseillers emplois sensibilisés). Cet évènement a été dématérialisé, à deux reprises, durant les périodes de confinement.

Trois séances d'information « de la scolarité vers l'emploi » ont ciblé le public scolaire (lycéens et étudiants) soit près de 120 jeunes sensibilisés.

Enfin, les 07 et 08 décembre 2021 s'est déroulée l'action phare, le salon « Talents et Métiers », reconstitution d'une usine grandeur nature. 740 personnes se sont inscrites, 471 non scolaires, principalement des demandeurs d'emplois et au final 540 visiteurs dont 252 non scolaires ont effectivement visité le salon.

A noter que la gouvernance publique / privée de la STEF favorise l'organisation de ce type d'évènement par la mobilisation des branches professionnelles et des entreprises avec près d'une cinquantaine de salariés présents sur les stands pour expliquer leurs métiers et la mobilisation des partenaires de l'emploi qui ont inscrit les demandeurs d'emplois et les scolaires et qui les ont guidés à l'intérieur du salon. Ce sont au final 218 professionnels qui ont été mobilisés pour ces deux journées.

Globalement, ce sont donc près de 1 500 personnes (demandeurs d'emplois et scolaires) concernées par une action de la STEF.

En complément, les liens créés dans la STEF ont permis la mise en place d'une action d'accompagnement des entreprises pendant la crise. La démarche Mise en Relation favorise les liens entre les entreprises qui recrutent et celles qui ont eu besoin de réduire la voilure. La plate-forme a pu être labellisée Transition Collective pour favoriser l'accompagnement de salariés vers des formations liées à des métiers en tension.

A noter que la gouvernance de STEF, la connaissance des besoins de recrutements des entreprises ont permis à ELO de soutenir la démarche de Campus des Métiers et des Qualifications Industrie Design (candidature est en cours d'étude par les instances nationales). Des liens forts de complémentarité entre les deux démarches sont d'ores et déjà noués.

III. Les perspectives d'actions

Aussi, au vu des résultats des actions et de l'intérêt de la gouvernance publique / privée, le soutien de Saint-Etienne Métropole à la démarche STEF contribuera à renforcer les actions de promotion des métiers en tension ayant fait leurs preuves et permettra d'en expérimenter de nouvelles. Le contexte actuel sera pris en compte, notamment :

- un rebond économique suite à la crise sanitaire qui renforce le besoin en main d'œuvre,
- un taux de chômage de 8,2 %, en baisse sur ces derniers mois (-4 % sur le bassin de Saint-Etienne Métropole entre fin juin 2020 et fin juin 21) et la moitié des demandeurs d'emploi qui est sans qualification.

Le plan d'actions à venir, déployé en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires emploi-formation, et porté par ELO se déclinera comme suit :

- **Portrait de territoire** : actualisation et diffusion des portraits de territoire réalisés en (état des lieux de l'emploi sur Saint-Etienne Métropole),
- Escape game: ce nouveau format ludique (déjà testé par ELO) permet de capter les publics les plus éloignés et de les ramener vers des formats plus conventionnels type Nouveau Départ Pro. Une séance dédiée à des demandeurs d'emploi sera organisée,
- Nouveau Départ Pro: 4 actions de promotion des métiers auprès de 30 demandeurs d'emploi minimum sur une demi-journée sur Saint-Etienne Métropole. Au-delà de la présentation des métiers, le format sera enrichi de jobs dating plus particulièrement autour des offres ne nécessitant pas de qualification et de visites d'entreprises (organisation en lien avec le service Insertion de Saint-Etienne Métropole et les clubs d'entreprises),

Cette présentation des métiers peut être effectuée également en format numérique au cas où le contexte sanitaire ne permette pas des versions en présentiel. Un format dédié aux prescripteurs de l'emploi sera également organisé.

- Talents et Métiers: suite à l'édition de 2021, il s'agira de capitaliser sur l'évènement en réutilisant les captations d'image du salon comme outil supplémentaire de promotion des métiers, de suivre les visiteurs du salon dans leur parcours d'insertion vers la formation et / ou l'emploi, l'impact sur le remplissage à moyen terme des organismes de formation,
- **Scolarité vers l'emploi**: pour préparer l'avenir et répondre aux forts besoins en recrutement, l'objectif est de rechercher une orientation initiale choisie, par les scolaires, vers les métiers ciblés de la démarche, la cible des collégiens est particulièrement privilégiée.

Il revient également à ELO de porter l'animation de la gouvernance aussi bien les comités de pilotage que les comités techniques.

Il est également convenu que l'association ELO se rapproche d'autres partenaires économiques en vue de les intégrer dans la démarche de la STEF. Eu égard à leur poids économique local, les acteurs du secteur de l'autonomie sont particulièrement ciblés.

ELO déploie également ses actions sur l'ensemble du territoire de la Loire et le bassin d'Yssingeaux en Haute-Loire (bassins d'emplois qui alimentent les entreprises de Saint-Etienne Métropole également).

Les cibles et le plan d'actions sont détaillés dans le cadre d'une convention entre Saint-Etienne Métropole et ELO.

IV. La poursuite du soutien financier à l'association ELO

Dans ce contexte et afin de permettre la mise en œuvre des actions précitées, il est proposé de soutenir l'association ELO par le versement d'une subvention de 49 750 €.

La convention jointe en annexe détaille les modalités administratives et financières du partenariat avec l'association ELO.

De plus, conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 17 juillet 2020, Delphine JUSSELME, Vice-Présidente en charge des politiques d'insertion par l'économie et l'emploi, siège au Conseil d'Administration de l'association Emploi Loire Observatoire. A ce titre, Saint-Etienne Métropole doit s'acquitter de sa cotisation qui s'élève pour l'année 2022 à 250 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise le versement d'une subvention à Emploi Loire Observatoire (ELO) d'un montant global de 49 750 € pour l'année 2022 pour la démarche Stratégie Territoriale Emploi Formation.
- <u>approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2022,</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisantes de ces affaires.

- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO,</u>
- <u>autorise le versement de l'adhésion à ELO, pour l'année 2022, d'un montant de 250 €,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 011/SUECO.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU